

Alleins
Charleval
Lambesc
La Roque d'Anthéron
Mallemori
Rognes
Saint Cannat
Saint Estève Janson



Membres Titulaires du Comité : 16

En Exercice : 16

Présents : 9

Représentés : 1

L'an deux mille vingt-six le 24 avril à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte-Anne, régulièrement convoqué le 25/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil Municipal à l'hôtel de Ville de la commune de Lambesc, sous la présidence de M. Jacky Gérard, titulaire de la commune de Saint-Cannat.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Guillaume SORBA ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Membres Titulaires et Suppléants du Comité Présents	Guillaume SORBA, Christophe HOCMARD, Edmond CAIRE, Philippe RAZEYRE, Claudine NICOLAS, Dimitri FARRO, Paula EDENWEIL, Evelyne MOUTOMAILLE, Pierre PEIRANO
Membres Titulaires du Comité Absents	Catherine MOYEMONT-GAILDRY, Gerald OSTIANTE, Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD,
Membres Titulaires du Comité Représentés	Sophie JARDINOT donne pouvoir à Jacky GERARD

Adoption du Compte Administratif 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu la délibération en date 10 avril 25 relative au budget primitif 2025

Vu le Compte de Gestion 2025 du Budget Principal

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de M. Jacky Gérard Président du Syndicat Intercommunal.

Considérant l'élection de Philippe RAZEYRE élue à l'unanimité des voix pour la Présidence concernant le vote du Compte Administratif 2025.

Considérant que M. Jacky Gérard, ne participe pas au vote.

DÉLIBÈRE :

Article 1er : APPROUVE le Compte Administratif du budget principal du Comité Syndical pour l'exercice 2025 et le déclare en conformité avec le compte de Gestion 2025 tel que suivant :

M. le Président Sort et Le Président élu remplaçant procède au vote de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2025				
2025	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
		3 136.01 €	3 492.71 €	356.70 €
	INVESTISSEMENT	892.71 €	1 586.63 €	693.92 €
	TOTAL SECTIONS	4 028.72 €	5 079.34 €	1 050.62 €
		Déficit	Excédent	
REPORT	FONCTIONNEMENT 002		1 654.05 €	1 654.05 €
2024	INVESTISSEMENT 001		6 998.39 €	6 998.39 €
TOTAL REALISATION + REPORT		4 028.72 €	13 731.78 €	9 703.06 €
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	3 136.01 €	5 146.76 €	2 010.75 €
	INVESTISSEMENT	892.71 €	8 585.02 €	7 692.31 €
	TOTAL CUMULE	4 028.72 €	13 731.78 €	9 703.06 €

Adoption du COMPTE ADMINISTRATIF - Vote : approuvé à l'unanimité des 10 voix présentes et représentées

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
M. Philippe RAZEYRE, Président pour le Vote du Compte Administratif 2025
Délibération n° 2026-005
Saint-Cannat le : 24 avril 2026

Acte Rendu Exécutoire après :
Le Président,

Envoi en Sous-Préfecture le : 01/06/26
Affichage le 01/06/26

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MONUMENT AUX HÉROS ET MARTYRS DE SAINTE ANNE

